Note de présentation du CFU 2025 SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

(Complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Le CFU est depuis 2025 une nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU 2025 présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement (par Chapitre) :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Sens	**Chapitre**	**BP 2025**	**CFU 2025**
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	6 269 000,00 €	5 771 772,32 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	591 500,00 €	571 414,11 €
	023 - Virement à la section d'investissement	139 485,91 €	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €	332 482,33 €
	65 - Autres charges de gestion courante	47 000,00 €	36 950,33 €
	66 - Charges financières	15 000,00 €	8 307,75 €
	67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	392,47 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €	- €
TOTAL		**7 791 985,91 €**	**6 721 319,31 €**

Sens	**Chapitre**	**BP 2025**	**CFU 2025**
RECETTES	*002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)*	1 437 143,40 €	1 437 143,40 €
	013 - Atténuations de charges	3 000,00 €	13 698,02 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	4 406,55 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 000,00 €	301 373,12 €
	74 - Dotations, subventions et participations	6 489 431,20 €	6 869 216,31 €
	75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €	43 362,10 €
	77 - Produits exceptionnels	- €	102,70 €
TOTAL		**8 179 574,60 €**	**8 669 302,20 €**

Section d'Investissement (par Chapitre) :

SECTION INVESTISSEMENT			
Sens	**Chapitre**	**BP 2025**	**CFU 2025**
DEPENSES	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements subventions)	5 000,00 €	4 406,55 €
	16 - Emprunts (remboursement du capital)	45 000,00 €	34 991,25 €
	20 - Immobilisations incorporelles	90 000,00 €	31 786,95 €
	204 - Subventions d'équipements versées	5 000,00 €	- €
	21 - Immobilisations corporelles	740 000,00 €	98 591,36 €
	23 - Immobilisations en cours	2 000 000,00 €	1 376 670,55 €
TOTAL		**2 885 000,00 €**	**1 546 446,66 €**

Sens	Chapitre	BP 2025	CFU 2025
RECETTES	*001 - Solde exécution section investissement*	1 759 514,09 €	1 759 514,09 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	139 485,91 €	- €
	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements)	340 000,00 €	332 482,33 €
	10 - Dotations , fonds divers et réserves	56 000,00 €	60 013,47 €
	13 - Subvention d'investissement	190 000,00 €	50 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	- €
TOTAL		**2 885 000,00 €**	**2 202 009,89 €**

Résultat de fonctionnement 2025	**510 839,49€**
Résultat cumulé de fonctionnement	**1 947 982,49€**
Résultat d'investissement 2025	**- 1 103 950,86€**
Résultat cumulé d'investissement	**655 563,23€**
RAR 2025	**515 594.92€**
Résultat inclus RAR	**139 968,31€**

A la clôture de l'exercice, le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes du syndicat de la zone sous vosgienne qui permet de dégager :

- Le résultat en section de fonctionnement ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- Les restes à réaliser (RAR) le cas échéant.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est repris en 2026, en dépense d'investissement lorsqu'il est déficitaire ou en recette d'investissement lorsqu'il est excédentaire (au 001). Corrigé éventuellement des RAR, il fait ressortir :

- Un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes)
- Ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2025 est excédentaire et permet de recouvrir les restes à réaliser (RAR) reportés au BP 2026. Le solde de 655 563,23€ est intégralement inscrit en recette d'investissement au 001.

Le Comité syndical doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et/ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie). Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau de fonctionnent ou affecté à la section d'investissement.

Tenant compte des résultats des dernières années en section de fonctionnement, des décisions prises lors de l'appel de fonds 2026 voté le 9 décembre 2025 et du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), il est proposé d'affecter la somme de 234 436,77€ en section d'investissement au compte 1068. L'excédent cumulé de fonctionnement de 1 713 546,12€ est inscrit en recette de fonctionnement au 002.

Commentaires :

FONCTIONNEMENT

Pour mémoire,
- résultat 2021 : 220 913.86 €
- résultat 2022 : 126 502.35 €
- résultat 2023 : - 257 154.20 €
- résultat 2024 : - 591 731.89 €

Sur les années 2023 et 2024, afin de supporter l'augmentation constante des charges de fonctionnement et de financer en partie les dépenses d'équipement, près de 1.2 million € de recettes ont été puisées dans l'excédent de fonctionnement cumulé.

Alors qu'en début d'exercice 2022, l'excédent cumulé était d'environ 2.6 millions d'euros, il est estimé, à la clôture de l'exercice 2025 à 1.95 million d'euros.

L'évolution de ces dépenses s'expliquent notamment par :

- L'augmentation des coûts des marchés de collecte, tri et gardiennage en raison notamment de l'évolution défavorable de l'indice de révision des prix, qui est cependant moindre qu'entre 2022 et 2023 (+23%) ; +3% entre 2023 et 2024 ;
- L'augmentation des coûts de traitement du SERTRID en raison des hausses de coût de traitement des déchets ;
- La prise en charge des dépenses liées à la gestion des biodéchets qui a générée des dépenses supplémentaires initiales même si elle permet déjà de limiter les tonnages des OMR et le coût de traitement associé.

Les dépenses supportées par le SMICTOM sont essentiellement celles liées à l'externalisation des prestations de collecte, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries :

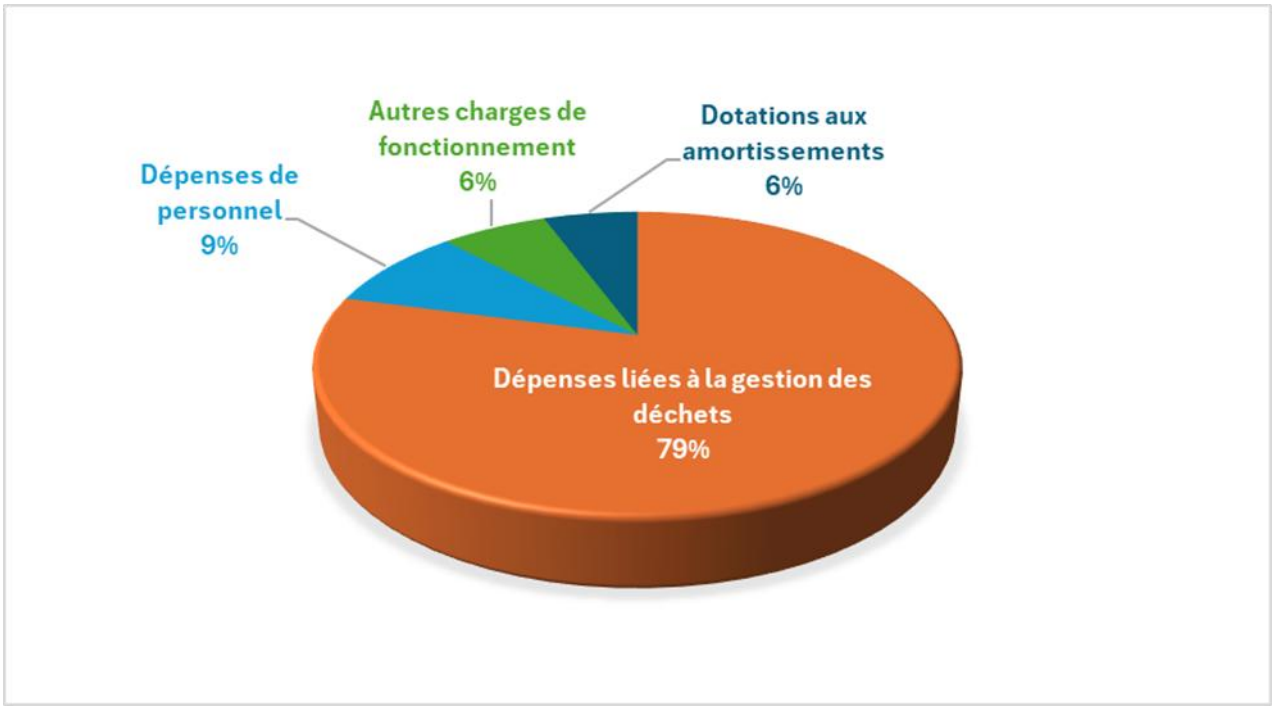

Les principaux postes dans les dépenses liées à la gestion des déchets :

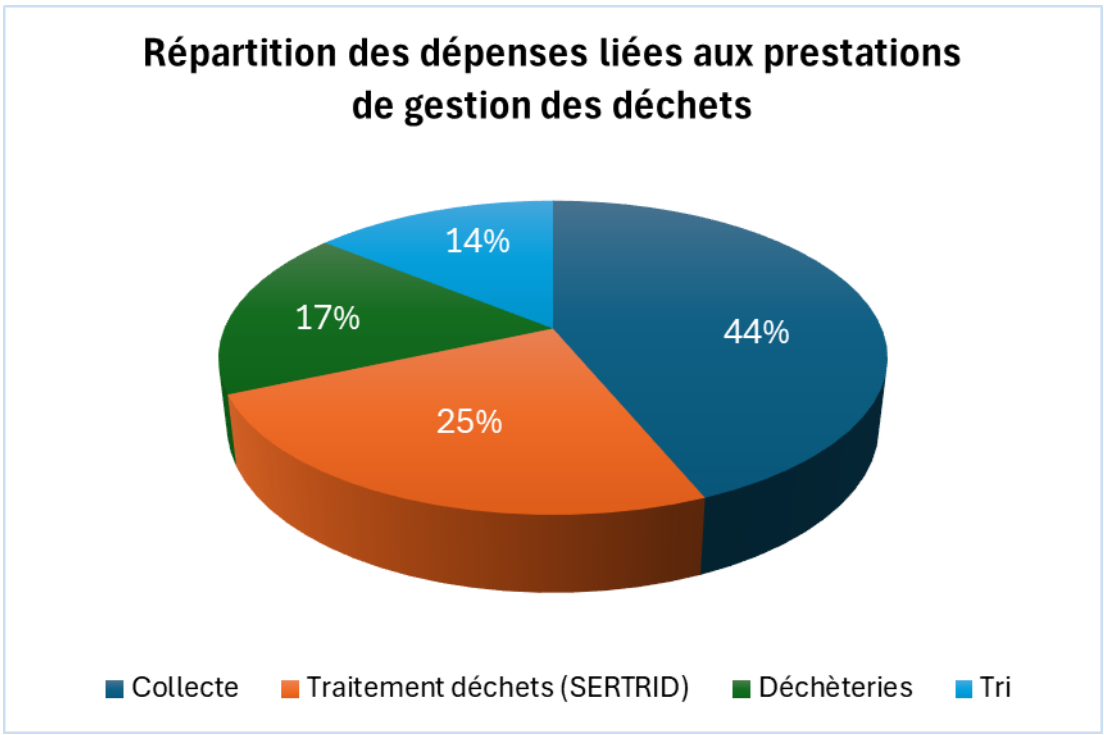

C'est la collecte des OMR la plus coûteuse et celle qui ne génère pas de recettes contrairement aux recyclables et au verre.

Ces dépenses de collecte, tri, traitement sont notamment impactées par deux facteurs :

- Les prix des marchés qui ont fortement augmenté depuis 2021 en raison de la variation défavorable des indices et du renouvellement des contrats depuis le 1er janvier 2025 ;
- Les quantités de déchets, certains marchés comprenant des coûts à la tonne (tri, traitement et part variable de la collecte…).

Le défi est donc de limiter les tonnages des déchets.

OMR : Pour 2026, il est prévu une stabilité des tonnages des OMR. Pour rappel, ces dernières sont passées sous la barre symbolique des 100kg/an/habitant. Elles ont diminué de 30% depuis la mise en place de la collecte des biodéchets et du passage à 9 levées incluses dans le forfait incitatif en 2023. Une légère baisse pourrait cependant se poursuivre en 2026.

Tri sélectif : La quantité estimée de déchets issus du tri sélectif (emballage et verre) devrait peu évoluer. L'extension des consignes de tri est en place et bien assimilée. L'enjeu reste cependant d'améliorer la qualité du tri qui s'établit à 16.63% de refus (janvier 2026).

Biodéchets : En ce qui concerne les biodéchets, après l'augmentation de plus de 25% du tonnage entre 2023 et 2024, de +10% en 2025, il est attendu une évolution de +5% en raison de la mise en place récente de ce service. Le tonnage de biodéchets pour l'année 2026 devrait dépasser légèrement les 600 tonnes.

Déchèteries : L'année 2026 est marquée par la fin du service de déchèterie mobile depuis le 1er janvier et l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Masevaux-Niederbruck au 2 février. Les déchets de déchèteries devraient peu évoluer en 2026. Les flux seront répartis différemment entre les sites du fait de l'ouverture de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck.

Déchets verts : En avril 2025, les 5 zones à déchets verts du secteur 70 ont été fermées suite à l'ouverture de la nouvelle zone sécurisée de Plancher-Bas. L'évolution a été spectaculaire avec une baisse de 30% des tonnages sur le secteur 70 entre l'année 2024 (1821 tonnes) et 2025 (1250 tonnes).

Le tonnage total de 3981.30 tonnes sur l'ensemble du territoire du Smictom est le plus bas jamais enregistré avec un premier passage sous les 100 kg/an/habitant.

Pour le budget 2026, les dépenses liées au marché de collecte, gestion des déchèteries et tri-conditionnement des multimatériaux devraient évoluer faiblement en raison d'une notable stabilité des indices de révision depuis plus d'un an.

Le SERTRID est également confronté à des surcoûts notamment sur les consommables liés au traitement des fumées, à la maintenance, aux primes d'assurance et à l'énergie. Ces augmentations sont répercutées sur le SMICTOM et il est attendu entre +5% et 10% de hausse des coûts de traitement jusqu'en 2030.

Cette situation devrait se rétablir sur les années 2025 et 2026 avec la hausse des contributions voté par le Comité Syndical fin 2024.

L'année 2025 a été exceptionnellement importante en recettes avec notamment :

- Les prix de revente des matériaux renégociés largement à la hausse dans le cadre du renouvellement du marché de tri-conditionnement et revente des multimatériaux ;
- La revente du stock important des matériaux propriétés du Smictom au centre de tri ;
- Les soutiens CITEO conséquents en lien avec les tonnages de matériaux revendus ;
- Le solde de la subvention ADEME pour les biodéchets de 158 000€.

Cette revente reste ponctuelle et le stock de matériaux étant consommé, il faudra s'attendre à une large chute des recettes en 2026.

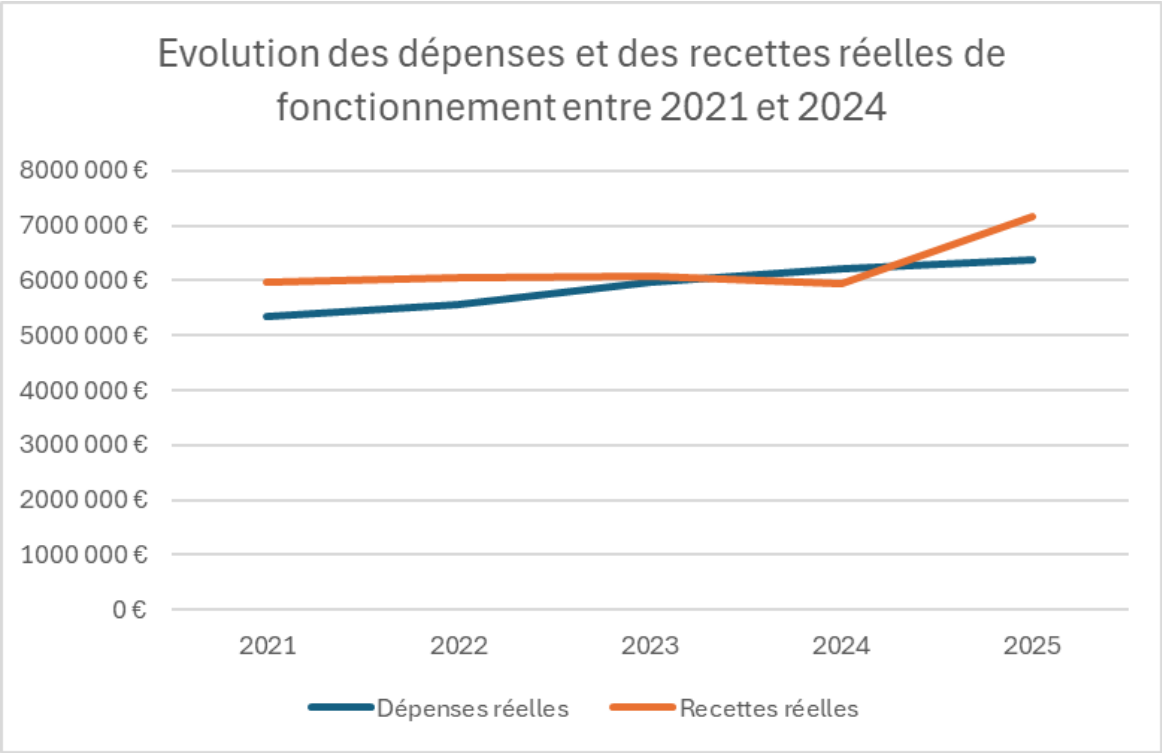

INVESTISSEMENT :

Les dépenses concernent principalement les immobilisations corporelles : construction de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck, parc de bacs à puces et les pièces détachées associées, travaux de sécurisation sur la base d'exploitation.

D'autres dépenses en investissement sont liées à la préparation, l'accompagnement par des Bureaux d'études et les études des projets structurants pour le territoire du Smictom :

- Etudes et assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) pour la création d'une déchetterie sur Masevaux-Niederbruck.

La construction de la déchèterie de Masevaux a démarré en janvier 2025. Il s'agit du projet principal porté par le SMICTOM en 2025 pour un montant de près de 2 000 000€.

Opérations de travaux inscrites au budget 2025 mais non réalisées :

Acquisition d'un camion pour le lavage des PAVs biodéchets. Inscription en reste à réaliser ;
Acquisition d'équipements de la société GILLARD pour la déchèterie de Masevaux-Niederbruck. Acquisition décalée début 2026.

Les restes à réaliser 2025 :

- La plupart des entreprises sollicitées sur les différents lots du projet de construction de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck n'ont pas transmis leur décompte général définitif au 31 janvier 2026. Ainsi, les restes à réaliser relatifs à ce projet s'élèvent à 382 627.04€.
- Le véhicule de lavages des points d'apport volontaire des biodéchets ne sera que réceptionné ce printemps. Le montant des restes à réaliser s'élève à 132 385.50€.
- Des frais d'études restants pour un montant de 582.38€

DETTE ET EMPRUNT

Au 1er janvier 2026, le SMICTOM rembourse un emprunt selon le détail suivant :

Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Montant du capital emprunté	Capital restant dû	Durée	Taux d'intérêt	Date de fin
Caisse d'épargne	Construction d'une déchèterie fixe	2010	610 000 €	194 591.21 €	20 ans	3.52%	2030